

Actions financées

Installation de captage localisé :

- dispositif de captage,
- réseau de transport,
- filtration et évacuation à l'extérieur,
- procédés moins émissifs.

Aménagements ergonomiques des postes de travail dont installations de manutention des pièces aux postes de travail et dispositifs de suspension des torches aspirantes.

Introduction mécanique d'air de compensation.

Installations de ventilation générale, uniquement si en complément du captage localisé, lorsque sa mise en œuvre est techniquement possible.

Masques à adduction d'air et cagoules ventilées obligatoirement en complément d'une ventilation générale et uniquement lorsqu'aucun dispositif de captage localisé ne peut être mis en place ou que son efficacité est insuffisante pour protéger les voies respiratoires du soudeur.

Montants

Plafond de la subvention : 25 000 € par entreprise. 2 établissements pouvant être aidés pour la même entreprise (< 50 salariés).

Seuls les investissements permettant un montant de subvention **minimum de 1 000 € seront pris en compte.**

Subvention de l'investissement suivant l'action engagée :

Désignation	Nb maxi ou montant investissement maxi	% maxi accordé
Installation de captage localisé intégrant les aménagements ergonomiques des postes de travail et les procédés moins émissifs .	30 postes	40 %
Dispositif d'introduction mécanique d'air réchauffé en période froide en compensation des débits extraits.	1 ensemble	40 %
Installation d'extraction mécanique de la ventilation générale, uniquement si en complément du captage localisé, lorsque sa mise en œuvre est techniquement possible.	1 ensemble	20 %
Masque à adduction d'air et/ou cagoule ventilée obligatoirement en complément d'une ventilation générale et uniquement lorsqu'aucun dispositif de captage localisé ne peut être mis en place ou que son efficacité est insuffisante pour protéger les voies respiratoires du soudeur (<i>pris en compte après <u>validation agent de secteur</u></i>).	10 unités	30 %

Il est possible d'acquérir plusieurs types de matériel de protection dans la limite des maxima définis par matériel.